

ARRETE N°68/2022

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Sport ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les règles qui s'appliquent à l'ensemble des publics usagers et professionnels accueillis dans les équipements sportifs de la commune ;

ARRETE

Article 1er : Le règlement intérieur des équipements sportifs tel que joint en annexe.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 24 août 2022

Le Maire,

Jean François ONETO.

